Info négo+
Enseigner, une vraie priorité

N° 2 • Janvier 2015

DES DEMANDES QUI FONT RECULER LE RÉSEAU DE PLUS DE QUINZE ANS !

C'est avec colère et indignation que nous avons reçu le dépôt des demandes patronales. Ces demandes tentent de balayer du revers de la main les résultats des trois dernières négociations et, au nom de l'austérité, feraient reculer de plus de quinze ans les conditions de travail des enseignantes et enseignants et les services aux élèves. Nous refusons catégoriquement ces demandes qui n'ont pour but que de récupérer de l'argent sur le dos de la réussite des élèves, sans vision d'avenir.

Voici les principaux éléments du dépôt patronal :

Revoir la taille et la composition de la classe : une atteinte sans précédent à la réussite éducative

Ainsi, le gouvernement vise :

- **une remise en question complète des règles de formation de groupes d'élèves dont la taille avait été réduite, incluant dans les milieux défavorisés !**
- l'abolition de la moyenne d'élèves par classe (2 élèves de plus dans chaque classe !)
- l'ajout de motifs permettant les dépassements (des maxima compromis)
- la modulation des ratios pour les 2e et 3e cycles du primaire et pour le 1er cycle du secondaire
- la fin de la pondération systématique des élèves ayant un trouble envahissant du développement (TED), un trouble grave du comportement (TGC) ou un trouble relevant de la psychopathologie (TPP)
- la fin des budgets dédiés permettant la pondération des élèves ayant un trouble du comportement (TC), l'ajout de ressources enseignantes en service direct aux élèves, la création de classes de répit, de classes spéciales ou de classes-ressources
- la fin du budget alloué à la libération des enseignantes et enseignants pour établir ou assurer le suivi des plans d'intervention
- la disparition des définitions des élèves HDAA permettant de mieux cerner leurs besoins et capacités
- la fin des mesures de soutien concernant les groupes à plus d'une année d'études
- le retrait des dispositions concernant les enseignantes-ressources et enseignants-ressources et les enseignantes et enseignants orthopédagogues
- la disparition de la règle de formation de groupes en cheminement particulier temporaire

Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)

Par l'addition de toutes ces récupérations, nous pouvons calculer, de façon prudente, une augmentation d'au moins deux élèves par classe, souvent plus, pouvant aller jusqu'à onze ! C'est une attaque directe aux mesures concernant la réussite éducative qui faisaient consensus. Bien que le gouvernement se défende d'appliquer des mesures d'austérité, ce sont là des services directs aux élèves d'une valeur de près de 600 millions de dollars qui sont ciblés par le gouvernement et remis en question dans ses demandes, et ce, après des années de compressions. L'austérité du gouvernement frappe de plein fouet les élèves les plus vulnérables du Québec. Le ministre osera-t-il encore parler de l'égalité des chances ?

Une augmentation fulgurante de la tâche

La partie patronale dépose une demande qui contribuera à augmenter la tâche des enseignantes et enseignants de telle sorte qu'ils pourraient ne plus avoir aucun temps pour préparer, corriger et évaluer leurs élèves à l'école.

- Augmentation du temps de présence obligatoire à l'école : de 32 à 35 heures !
- Augmentation du temps assigné par la direction à l'école : de 27 à 35 heures !
- Imaginez : on veut nous retirer jusqu'à cinq heures de travail personnel à l'école en échange d'une tâche assignée par la direction et on ajoute trois heures de présence de plus. Cela pourrait rapidement atteindre huit heures de travail de plus, compte tenu de la soif des directions d'école d'assigner du travail, surtout celui de nature bureaucratique, lié à la décentralisation et aux conventions de gestion.

Une autonomie professionnelle bafouée par le gouvernement qui veut pouvoir :

- imposer l'utilisation d'outils par les enseignantes et enseignants, notamment ceux relevant des nouvelles technologies
- obliger l'enseignante ou l'enseignant à adapter sa pratique pour chaque élève
- imposer des formations à l'enseignante ou à l'enseignant en ignorant ses besoins réels et ses intérêts
- imposer une reddition de comptes quant à la démarche de formation continue

Les tout-petits, des grands perdants…

Pour les élèves du préscolaire, la partie patronale vise :

- l'abolition de l'obligation d'une entrée progressive au préscolaire pour laisser toute la marge de manœuvre aux écoles
- l'implantation d'une disposition permettant les groupes à plus d'une année d'études entre le préscolaire et la première année du primaire
- des classes de maternelle 5 ans qui pourraient compter 22 élèves ou plus

Des conditions de travail qui aggraveraient les difficultés d'attraction et de rétention en enseignement

Ainsi, le gouvernement remet en question :

- la distance maximale de 50 km comme limite pour déplacer une enseignante ou un enseignant
- le pourcentage de garantie de traitement pour les enseignantes et enseignants mis en disponibilité
- le nombre de contrats à temps plein, et ce, à tous les niveaux, en déclarant des besoins d'enseignantes et d'enseignants par discipline (et non par champ) ou par sous-spécialité (et non par spécialité)
- les dispositions quant aux critères de capacité
- la garantie de traitement en cas d'invalidité
- le processus d'acquisition de la permanence
- l'obtention immédiate de l'assurance salaire en imposant un délai supplémentaire avant de pouvoir obtenir les prestations
- la possibilité d'interrompre un congé accordé
- le maintien du traitement lors d'une lésion professionnelle (CSST) jusqu'à la consolidation
- les modalités du retour au travail lors d'un congé de maladie, en donnant un pouvoir arbitraire au médecin de la commission scolaire
- le nombre d'options pour prolonger un congé parental

Une déconsidération importante des enseignantes et enseignants de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes

Ainsi, la partie patronale souhaite :

- la même augmentation du temps de travail à l'école et du temps de travail assigné par la direction que celle proposée au secteur des jeunes : de 32 à 35 heures de présence obligatoire, pouvant toutes être assignées
- une augmentation de l'amplitude quotidienne de travail
- pouvoir imposer du travail la fin de semaine pour la formation professionnelle
- l'abolition des planchers d'emploi (nombre de postes réguliers), et ce, en dépit d'un taux de précarité avoisinant les 75 % à ces deux secteurs !
- ne plus tenir compte de la liste de rappel dans le cas de la formation sur mesure

Une augmentation de salaire inférieure à l'augmentation du coût de la vie

Le gouvernement propose de geler les salaires pour les deux prochaines années, puis de consentir des augmentations de 1 % pour chacune des trois années suivantes. Cette augmentation de 3 % sur 5 ans est inférieure à l'augmentation du coût de la vie. Les taxes, les tarifs et les frais, eux, ne cessent d'augmenter.

De plus, il souhaite repousser de 60 à 62 ans l'âge de la retraite sans réduction actuarielle, tout en souhaitant augmenter de 5 à 8 ans la période de calcul du salaire moyen pour la retraite.

On peut trouver plus de renseignements sur les demandes patronales et sur les négociations à l'adresse de la FSE au **www.fse.qc.net** ou à celle de la CSQ au **www.lacsq.org.**

Ces propositions patronales sont inacceptables. La FSE a déjà dénoncé les importants reculs que l'on tente de faire subir au réseau scolaire et elle continuera à le faire sans relâche sur toutes les tribunes.

Nous comptons sur votre soutien indéfectible tout au long de cette négociation. Votre présence aux activités de mobilisation, votre engagement pour la cause de la profession enseignante et vos actions quotidiennes sont le roc sur lequel nous nous appuyons pour dire au gouvernement que nous n'acceptons pas ces récupérations odieuses et que nous voulons améliorer les conditions d'exercice, les conditions d'apprentissage et la réussite au quotidien.

C'est ensemble que nous parviendrons à améliorer l'éducation au Québec !

fse.qc.net

SIÈGE SOCIAL
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
Téléphone : 418 649-8888
Télécopie : 418 649-1914

BUREAU DE MONTRÉAL
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 356-3039

PROF ma fierté! profmafierte.com
facebook.com/FSECSQ
twitter.com/FSECSQ

1415-147 Janvier 2015 D12626